

DÉLIBÉRATION N° 4

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 9 AVRIL 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la passation d'une nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la commission régionale de Bayonne dans le cadre de l'article 3 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi « MOP » et du code des marchés publics.

Fait à Montreuil, le 9 avril 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL